



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2019

Nombre de Membres:

En exercice : 45

Présents : 23

Votants : 25

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 8

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET :

Mmes et MM. E. CUISSET – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

ASSAINISSEMENT

Mmes et MM. M. GUYOT – M. MORGAND – J.D. BARRAUD – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – J.M. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

ACCORDS CADRES

**POUR LA
REALISATION DE
SCHEMAS
DIRECTEURS DES
SYSTEMES**

Mmes et MM. C. FAYOLLE – N. COULANGE – P. COLAS – M. MONTIBERT – R. LOVATY, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

D'ASSAINISSEMENT

Absents ayant donné procuration :

M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE – Mme Christiane SEGUIN à M. Joseph KUCHNA.

**AVENANTS AUX
LOTS 1 À 4**

Absents excusés :

Mmes et MM. J.S. LALOY - F. SZYPULA - A.G. CROUZIER - I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Rendue exécutoire :

Mmes et MM. P. BONNET – A. CORNE – F. SEMONSUT – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Transmise en Sous-Préfecture
le :

- 5 NOV. 2019

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC - C. BERTIN – C. BOUARD – C. CATARD – G. MARSONI – F. SENNEPIN – G. DURANTET – A. GIRAUD – F. BOFFETY – E. VOITELLIER - A. CHAPUIS, Membres

Publiée ou notifiée le :

- 5 NOV. 2019

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu les articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

.../...

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 13 juin 2019 autorisant le Bureau Communautaire notamment, en son article 14, lorsque les crédits sont inscrits au budget, « ...à décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieurs aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants»,

Vu la délibération n°2 du 24 janvier 2019 approuvant la passation des marchés de services n°19WC01001 à 19WC01004 (4 lots), conclus avec la société SAFEGE pour les montants suivants :

- Lot n°1 : 242 242,00 € HT
- Lot n°2 : 32 150,00 € HT
- Lot n°3 : 37 155,00 € HT
- Lot n°4 : 379 954,69 € HT

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 17 octobre 2019,

Considérant que le bilan de la situation actuelle, première phase du schéma directeur, ne portait initialement que sur le linéaire de réseau connu dont l'entretien est à la charge de Vichy Communauté,

Considérant que lors des opérations de reconnaissance des ouvrages et de levé topographique, SAFEGE a relevé un linéaire de réseaux d'eaux pluviales largement supérieur au linéaire annoncé dans le cahier des charges, et qu'il s'agit des réseaux non-retrocédés, gérés par les communes ou le département,

Considérant que la connaissance de ce patrimoine permettra de réaliser un zonage d'eaux pluviales cohérent, mais aussi de pouvoir échanger sur les contours de la compétence « eaux pluviales urbaines » avec les différents gestionnaires actuels,

Propose au Bureau Communautaire :

- de conclure les avenants n°1 ci-annexés aux marchés n°19WC01001 à 19WC01004,
- de donner mandat au Président ou au Conseiller délégué à la Commande Publique pour signer les marchés et tout document s'y rapportant,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 24 octobre 2019.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Réalisation de schémas directeurs de systèmes d'assainissement

MARCHE N° 19WC010 - Lot n° 1

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté d'agglomération VICHY COMMUNAUTE

9 Place Charles de Gaulle
CS 92956
03209 Vichy cedex

Représenté par le Conseiller délégué à la Commande Publique, Monsieur Michel GUYOT

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SAFEGE

ZAC du Cheix
3, rue Enrico Fermi
63540 RAMOGNAT

Représenté par le Directeur de l'Agence Régionale Auvergne, Monsieur Marc ANDRIEU.

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

☒ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Réalisation de schémas directeurs de systèmes d'assainissement

Lot n°1 : Schéma directeur assainissement collectif et eaux pluviales (secteur ex-Montagne Bournonnaise et Saint-Pont)

☒ Date de la notification du marché public: 4 février 2019

☒ Durée d'exécution du marché public :
1 an à compter de sa notification,

☒ Montants affermis du marché public :

- Montant lot 1 : 198 378 €HT,

D - Objet de l'avenant.

☒ Modifications introduites par le présent avenant :

Le bilan de la situation actuelle, première phase du schéma directeur, ne portait initialement que sur le linéaire de réseau connu dont l'entretien est à la charge de Vichy Communauté.

Lors des opérations de reconnaissance des ouvrages et de levé topographique, SAFEGE a relevé un linéaire de réseaux d'eaux pluviales largement supérieur au linéaire annoncé dans le cahier des charges. Il s'agit des réseaux non-retrocédés, gérés par les communes ou le département.

La connaissance de ce patrimoine permettra de réaliser un zonage d'eaux pluviales cohérent, mais aussi de pouvoir échanger sur les contours de la compétence « eaux pluviales urbaines » avec les différents gestionnaires actuels.

Aussi, nous proposons le présent avenant au marché afin de permettre la poursuite des relevés de ces réseaux d'eaux pluviales jusqu'alors peu connus.

Pour cela, nous proposons de remplacer les prix forfaitaires de reconnaissance et de levé topographique des ouvrages par des prix au mètre linéaire, et d'insérer un prix de reconnaissance des stations d'épuration, qui ne variera pas en fonction du linéaire de réseau relevé.

Les prix impactés sont les suivants :

LOT 1

Désignation	Quantité	PU HT	Montant total
PHASE 1 : Bilan de la situation actuelle			
Reconnaissance des ouvrages y compris STEP	forfait	29 903,00 €	29 903,00 €
Levé topographique des ouvrages (selon CCTP) prix calculé à partir du linéaire de réseau présenté dans le CCTP (81 000 m)	forfait	13 579,00 €	13 579,00 €

Nous proposons de modifier ainsi les prix du marché :

LOT 1

Désignation	PU HT
PHASE 1 : Bilan de la situation actuelle	
Reconnaissance du réseau	0,38 €/ml
Levé topographique des ouvrages	0,15 €/ml
Reconnaissance des stations d'épuration	2093,21 €

Ce qui donnerait, en situation future :

LOT 1 (estimation : + 34%)

Désignation	Quantité	PU HT	Montant total
PHASE 1 : Bilan de la situation actuelle			
Reconnaissance du réseau (au ml de réseau)	108 355	0,38 €	41 174,90 €
Levé topographique des ouvrages (au ml de réseau)	108 355	0,15 €	16 253,25 €
Reconnaissance des stations d'épuration	1	forfait	2093,21 €

Cette modification représente ainsi une plus-value estimée de **16 039,36 € HT**, sur un marché initial de 661 896,69 € HT, soit un avenant de **+2,42 %**.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : , le

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

※ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

☒ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Réalisation de schémas directeurs de systèmes d'assainissement

MARCHE N° 19WC010 - Lot n° 2

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté d'agglomération VICHY COMMUNAUTE

9 Place Charles de Gaulle
CS 92956
03209 Vichy cedex

Représenté par le Conseiller délégué à la Commande Publique, Monsieur Michel GUYOT

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SAFEGE

ZAC du Cheix
3, rue Enrico Fermi
63540 RAMOGNAT

Représenté par le Directeur de l'Agence Régionale Auvergne, Monsieur Marc ANDRIEU.

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

☒ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Réalisation de schémas directeurs de systèmes d'assainissement

Lot n°2 : Schéma directeur et étude de faisabilité pour la réhabilitation de la station d'épuration de Billy

☒ Date de la notification du marché public: 4 février 2019

☒ Durée d'exécution du marché public :
1 an à compter de sa notification,

☒ Montants affermés du marché public :

- Montant lot 2 : 39 519 €HT,

D - Objet de l'avenant.

☒ Modifications introduites par le présent avenant :

Le bilan de la situation actuelle, première phase du schéma directeur, ne portait initialement que sur le linéaire de réseau connu dont l'entretien est à la charge de Vichy Communauté.

Lors des opérations de reconnaissance des ouvrages et de levé topographique, SAFEGE a relevé un linéaire de réseaux d'eaux pluviales largement supérieur au linéaire annoncé dans le cahier des charges. Il s'agit des réseaux non-retrocédés, gérés par les communes ou le département.

La connaissance de ce patrimoine permettra de réaliser un zonage d'eaux pluviales cohérent, mais aussi de pouvoir échanger sur les contours de la compétence « eaux pluviales urbaines » avec les différents gestionnaires actuels.

Aussi, nous proposons le présent avenant au marché afin de permettre la poursuite des relevés de ces réseaux d'eaux pluviales jusqu'alors peu connus.

Pour cela, nous proposons de remplacer les prix forfaitaires de reconnaissance et de levé topographique des ouvrages par des prix au mètre linéaire, et d'insérer un prix de reconnaissance des stations d'épuration, qui ne variera pas en fonction du linéaire de réseau relevé.

Les prix impactés sont les suivants :

LOT 2

Désignation	Quantité	PU HT	Montant total
PHASE 1 : Bilan de la situation actuelle			
Reconnaissance partielle des ouvrages	forfait	1 844,00 €	1 844,00 €
Levé topographique des ouvrages (selon CCTP) prix calculé à partir du linéaire de réseau présenté dans le CCTP (10 236 m)	forfait	1 558,00 €	1 558,00 €
TO03 : Reconnaissance physique des ouvrages et mise à jour des réseaux sur fond de plan numérisé [...]	forfait	6359,00 €	6359,00 €

Nous proposons de modifier ainsi les prix du marché :

LOT 2

Désignation	PU HT
PHASE 1 : Bilan de la situation actuelle	
Reconnaissance partielle des ouvrages	0,16 €/ml
Levé topographique des ouvrages	0,15 €/ml
Reconnaissance de la station d'épuration	574,21 €
Tranche optionnelle	0,50 €/ml
Reconnaissance physique des ouvrages et mise à jour des réseaux sur fond de plan numérisé [...]	

Ce qui donnerait, en situation future :

LOT 2 (au réel)

Désignation	Quantité	PU HT	Montant total
PHASE 1 : Bilan de la situation actuelle			
Reconnaissance du réseau (au ml de réseau)	16 464	0,16 €	2 634,24 €
Levé topographique des ouvrages (au ml de réseau)	16 464	0,15 €	2 469,60 €
Reconnaissance de la station d'épuration	1	forfait	574,21 €
Tranche optionnelle	16 464	0,50 €	8 232,00 €
Reconnaissance physique des ouvrages et mise à jour des réseaux sur fond de plan numérisé [...]			

Cette modification représente ainsi une plus-value estimée de **4 149,05 € HT**, sur un montant de 39 519 € HT, soit un avenant de **+10,50 %**.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : , le

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

☒ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Réalisation de schémas directeurs de systèmes d'assainissement

MARCHE N° 19WC010 - Lot n° 3

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté d'agglomération VICHY COMMUNAUTE

9 Place Charles de Gaulle

CS 92956

03209 Vichy cedex

Représenté par le Conseiller délégué à la Commande Publique, Monsieur Michel GUYOT

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SAFEGE

ZAC du Cheix

3, rue Enrico Fermi

63540 RAMOGNAT

Représenté par le Directeur de l'Agence Régionale Auvergne, Monsieur Marc ANDRIEU.

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

☐ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Réalisation de schémas directeurs de systèmes d'assainissement

Lot n°3 : Schéma directeur et étude de faisabilité pour la réhabilitation de la station d'épuration de Brugheas

☐ Date de la notification du marché public: 4 février 2019

☐ Durée d'exécution du marché public :

1 an à compter de sa notification,

☐ Montants affermis du marché public :

▪ Montant lot 3 : 38 165 €HT,

D - Objet de l'avenant.

☐ Modifications introduites par le présent avenant :

Le bilan de la situation actuelle, première phase du schéma directeur, ne portait initialement que sur le linéaire de réseau connu dont l'entretien est à la charge de Vichy Communauté.

Lors des opérations de reconnaissance des ouvrages et de levé topographique, SAFEGE a relevé un linéaire de réseaux d'eaux pluviales largement supérieur au linéaire annoncé dans le cahier des charges. Il s'agit des réseaux non-retrocédés, gérés par les communes ou le département.

La connaissance de ce patrimoine permettra de réaliser un zonage d'eaux pluviales cohérent, mais aussi de pouvoir échanger sur les contours de la compétence « eaux pluviales urbaines » avec les différents gestionnaires actuels.

Aussi, nous proposons le présent avenant au marché afin de permettre la poursuite des relevés de ces réseaux d'eaux pluviales jusqu'alors peu connus.

Pour cela, nous proposons de remplacer les prix forfaitaires de reconnaissance et de levé topographique des ouvrages par des prix au mètre linéaire, et d'insérer un prix de reconnaissance des stations d'épuration, qui ne variera pas en fonction du linéaire de réseau relevé.

Les prix impactés sont les suivants :

LOT 3

Désignation	Quantité	PU HT	Montant total
PHASE 1 : Bilan de la situation actuelle			
Reconnaissance partielle des ouvrages	forfait	2 355,00 €	2 355,00 €
Levé topographique des ouvrages (selon CCTP) prix calculé à partir du linéaire de réseau présenté dans le CCTP (14 224 m)	forfait	2 184,00 €	2 184,00 €
TO01 : Reconnaissance physique des ouvrages et mise à jour des réseaux sur fond de plan numérisé [...]	forfait	6359,00 €	6359,00 €

Nous proposons de modifier ainsi les prix du marché :

LOT 3

Désignation	PU HT
PHASE 1 : Bilan de la situation actuelle	
Reconnaissance partielle des ouvrages	0,16 €/ml
Levé topographique des ouvrages	0,15 €/ml
Reconnaissance des stations d'épuration	609,98 €
Tranche optionnelle	0,50 €/ml
Reconnaissance physique des ouvrages et mise à jour des réseaux sur fond de plan numérisé [...]	

Ce qui donnerait, en situation future :

LOT 3 (au réel)

Désignation	Quantité	PU HT	Montant total
PHASE 1 : Bilan de la situation actuelle			
Reconnaissance partielle des ouvrages (au ml de réseau)	21 009	0,16 €	3 361,44 €
Levé topographique des ouvrages (au ml de réseau)	21 009	0,15 €	3 151,35 €
Reconnaissance des stations d'épuration	1	forfait	609,98 €
Tranche optionnelle	21 009	0,50 €	10 504,50 €
Reconnaissance physique des ouvrages et mise à jour des réseaux sur fond de plan numérisé [...]			

Cette modification représente ainsi une plus-value estimée de **6 729,27 € HT**, sur un marché initial de 661 896,69 € HT, soit un avenant de **+1,02 %**.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : , le

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Réalisation de schémas directeurs de systèmes d'assainissement

MARCHE N° 19WC010 - Lot n° 4

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté d'agglomération VICHY COMMUNAUTE
9 Place Charles de Gaulle
CS 92956
03209 Vichy cedex

Représenté par le Conseiller délégué à la Commande Publique, Monsieur Michel GUYOT

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SAFEGE
ZAC du Cheix
3, rue Enrico Fermi
63540 RAMOGNAT

Représenté par le Directeur de l'Agence Régionale Auvergne, Monsieur Marc ANDRIEU.

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

☒ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Réalisation de schémas directeurs de systèmes d'assainissement

Lot n°4 : Schéma directeur assainissement collectif et eaux pluviales (secteur ex-Vichy Val d'Allier hors bassin versant de Vichy-Rhue)

☒ Date de la notification du marché public: 4 février 2019

☒ Durée d'exécution du marché public :
2 ans à compter de sa notification,

☒ Montants affermés du marché public :

- Montant lot 4 : 392 193,69 €HT,

D - Objet de l'avenant.

☒ Modifications introduites par le présent avenant :

Le bilan de la situation actuelle, première phase du schéma directeur, ne portait initialement que sur le linéaire de réseau connu dont l'entretien est à la charge de Vichy Communauté.

Lors des opérations de reconnaissance des ouvrages et de levé topographique, SAFEGE a relevé un linéaire de réseaux d'eaux pluviales largement supérieur au linéaire annoncé dans le cahier des charges. Il s'agit des réseaux non-retrocédés, gérés par les communes ou le département.

La connaissance de ce patrimoine permettra de réaliser un zonage d'eaux pluviales cohérent, mais aussi de pouvoir échanger sur les contours de la compétence « eaux pluviales urbaines » avec les différents gestionnaires actuels.

Aussi, nous proposons le présent avenant au marché afin de permettre la poursuite des relevés de ces réseaux d'eaux pluviales jusqu'alors peu connus.

Pour cela, nous proposons de remplacer les prix forfaitaires de reconnaissance et de levé topographique des ouvrages par des prix au mètre linéaire, et d'insérer un prix de reconnaissance des stations d'épuration, qui ne variera pas en fonction du linéaire de réseau relevé.

Les prix impactés sont les suivants :

LOT 4

Désignation	Quantité	PU HT	Montant total
PHASE 1 : Bilan de la situation actuelle			
TO02 : Reconnaissance des réseaux	forfait	76 569,00 €	76 569,00 €
Levé topographique des ouvrages (selon CCTP) prix calculé à partir du linéaire de réseau présenté dans le CCTP (180 334 m)	forfait	23 568,00 €	23 568,00 €

Nous proposons de modifier ainsi les prix du marché :

LOT 4

Désignation	PU HT
PHASE 1 : Bilan de la situation actuelle	
Tranche optionnelle : Reconnaissance du réseau	0,38 €/ml
Levé topographique des ouvrages	0,15 €/ml
Reconnaissance des stations d'épuration	5 359,83 €

Ce qui donnerait, en situation future :

LOT 4 (estimation : + 30%)

Désignation	Quantité	PU HT	Montant total
PHASE 1 : Bilan de la situation actuelle			
Tranche optionnelle : Reconnaissance du réseau (au ml de réseau)	234 434	0,38 €	89 084,92 €
Levé topographique des ouvrages (au ml de réseau)	234 434	0,15 €	16 253,25 €
Reconnaissance des stations d'épuration	1	forfait	5 359,83 €

Cette modification représente ainsi une plus-value estimée de **10 561 € HT**, sur un marché initial de 661 896,69 € HT, soit un avenant de **+1,60 %**.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : , le

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 8 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24/10/2019

Objet de l'acte : ASSAINISSEMENT - ACCORDS CADRES POUR LA REALISATION DE
SCHEMAS DIRECTEURS DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT -
AVENANTS AUX LOTS 1 A 4

.....
Date de décision: 24/10/2019

Date de réception de l'accusé 05/11/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 24OCT2019_8

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20191024-24OCT2019_8-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 8.pdf (99_DE-003-200071363-20191024-24OCT2019_8-DE-
1-1_1.pdf)